

# Le prévisionnel financier

Il est généralement établi pour une année civile et validé en assemblée générale. Il traduit en terme financier l'ensemble des projets d'action de l'association. Il se présente avec une colonne de dépenses ou charges et une colonne de recettes ou produits. Il doit obligatoirement être équilibré.

Utilisez votre fiche "projet de l'association" et vos fiches projets "actions" pour déterminer vos différents postes de dépenses et de recettes afin de compléter le "budget prévisionnel".

## Les outils

- \* Modèle de Budget prévisionnel
- \* Exemple de Budget prévisionnel
- \* Exemple de Budget prévisionnel par action

## Conseils

- \* Avant de réaliser le budget prévisionnel global de l'association, il est nécessaire d'établir le budget prévisionnel de chaque action envisagée
- \* Etablissez ce budget prévisionnel de façon réaliste et raisonnable. Au final, il vous permettra de vérifier si vos projets sont effectivement réalisables
- \* Mettez à jour régulièrement votre budget prévisionnel en fonction de l'évolution des réalités financières (obtention ou refus d'un financement, augmentation ou baisse d'une charge ou d'un produit, ...) en veillant à garder une copie du budget prévisionnel initial

CI&RA 66

Tél : 04 68 66 55 46  
www.cierasso.org

